

**AHMED YAHYA**

Candidat à la Présidence de la CAF

Nouakchott, le vendredi 8 janvier 2021

**Objet: Candidature à la Présidence de la CAF 2021 / Saisie officielle**

Monsieur le Secrétaire Général par intérim,

Cher *Abdelmounaim BAH*,

J'ai appris avec une stupéfaction indignée que ma candidature ferait l'objet d'une "validation partielle".

Je ne reviendrai pas sur le manque de délicatesse, le manque de sobriété, le manque de modération et de courtoisie à l'égard de ma candidature. Inutile par ailleurs de rappeler que nous avons des règles précises qui régissent le fonctionnement de la CAF et que le processus électoral ne justifie en rien qu'elles soient ainsi radicalement violées, bien au contraire.

J'avais ainsi, en 20 ans de gestion dans le football, naïvement considéré que l'article 18 en son point 8 proscrivait, par exemple, ce genre de pratiques.

Je ne reviens pas non plus sur la violation manifeste de l'article 44 des statuts de la CAF et du chronogramme relatif au processus électoral émanant des décisions prises par le Comité Exécutif le 10 septembre dernier. Mais saurait-on vraiment le tolérer sans compromettre durablement l'avenir de la CAF ?

La communication imprudente autour d'éléments partiels, partiels disent certains, dont j'ai pris connaissance par voie de presse, décision qui m'a été notifiée le lendemain du communiqué de presse, est une décision qui dénote une absence totale de discernement et nuit manifestement à l'institution dont vous assurez la charge et qui m'est si chère.

Vous comprendrez dès lors que je vous saisisse officiellement pour apprécier si, selon vous, une telle communication est conforme aux usages et aux règles de la CAF et si elle est le reflet du traitement qui sera réservé à ma candidature tout au long du processus électoral visant à élire notre prochain Président ?

Sans même connaître le contenu des motifs de validation partielle, je puis affirmer qu'ils ne peuvent qu'être accessoires. Je m'étonne par ailleurs que cette communication intervienne opportunément avant la date officielle préalablement annoncée. N'y avait-il pas là, le temps nécessaire pour régler ces questions administratives ?

Or, l'interprétation de cette annonce par les observateurs conduit à laisser penser que je suis inéligible ce qui permet par ailleurs à quelques candidats de démarrer leur campagne et se mettre en valeur auprès des électeurs en attendant pour ma part l'audience programmée le 28 janvier, soit 21 jours après votre communiqué qui donne implicitement le coup d'envoi de la campagne électorale à une partie des candidats aux dépens des autres. Il ne s'agit là de rien qui puisse ressembler, de près ou de loin, à l'égalité de traitement des candidats garantie par nos statuts dont je sais que vous aurez à cœur de les faire respecter strictement.

1/2



Cette légèreté dans la communication autour du processus électoral m'apparaît intolérable, tant sur le plan des principes de notre règlement que sur le plan éthique, et traduit en outre une conception diminuée de la CAF qui ne peut s'honorer de réserver un traitement inéquitable aux candidatures à sa Présidence. Quelle valeur aura la parole du prochain président de la CAF si le processus électoral est ainsi déjà entaché par le soupçon?

Ces graves dysfonctionnements dont je ne saurais croire qu'ils sont des manœuvres comme l'affirment d'ores et déjà de nombreux observateurs avisés du monde du football, portent non seulement atteinte à mon honneur, mais aussi à celui de la CAF, ce que nous ne saurions accepter.

Par ailleurs, j'ai pu noter que certains membres de la commission de gouvernance n'ont pas pris part aux décisions et à l'examen des dossiers de candidatures ayant la même nationalité. Cependant, qu'en est-il de la présence de ces mêmes membres dans l'examen des candidatures concurrentes ?

Je suis désormais dans l'attente de la direction qu'entend prendre la CAF sous votre responsabilité afin de clarifier et rétablir au plus vite les préjudices gravement dommageables causés à ma candidature et à la réputation de notre institution commune. Quelle communication et mesures envisagez-vous afin de les réparer ?

Si j'ai pris note, avec étonnement, de la décision supposément annoncée par la CAF relative à ma candidature à la présidence de la CAF, je tiens à préciser que j'ai toujours agi dans les limites imposées par le droit. Je serai donc particulièrement intransigeant pour que chacun agisse dans ces mêmes limites, à l'égard de ma candidature et des espoirs qu'elle suscite.

Sachez que j'ai déjà saisi mes conseils dédiés et que je me réserve le droit d'engager toute action judiciaire et administrative appropriée pour assurer la protection de mes intérêts et au-delà de ma personne ceux du football africain, y compris de faire appel de vos décisions auprès des instances et juridictions compétentes.

J'espère que votre enquête interne répondra rapidement sans délai à toutes ces questions déterminantes pour l'avenir de notre institution et de notre football que j'ai au cœur.

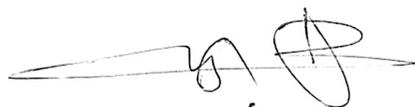
Je demeure pleinement confiant que mes droits seront finalement rapidement et officiellement reconnus par une communication adaptée capable de réparer les dommages préjudiciables ainsi causés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général par intérim, à ma respectueuse considération.

*Fidèlement,*

**Ahmed YAHYA**

Candidat à la Présidence de la CAF 2021



**Ampliations:**

- Président de la CAF a.i.
- Commission de Gouvernance

